

Démarche : CPAM du Doubs : Appel à projets prévention 2025 FLCA

Organisme : Service Accompagnement Santé et Actions Sanitaires et Sociales

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

La prévention et la lutte contre le tabagisme restent des priorités majeures de santé publique, au vu des conséquences sanitaires de celui-ci. Responsable d'environ 75 000 décès par an en France, le tabagisme aurait, d'après les estimations de l'Observatoire Français des Drogues et des Tendances addictives (OFDT), un coût social annuel de 156 milliards d'euros.

Le Fonds de Lutte Contre les Addictions (FLCA), à l'origine Fonds de lutte contre le Tabac, a étendu son champ d'intervention depuis 2019. Néanmoins, la lutte contre le tabac y conserve une place majeure, en cohérence avec la SIMCA (Stratégie Interministérielle de lutte contre les Conduites Addictives) et le PNLT (Plan National de Lutte contre le Tabagisme).

"Mois sans tabac"

Avec aujourd'hui encore près d'un tiers de fumeurs, la prévalence du tabagisme reste en France à un niveau élevé : les Pays-Bas comptent 21% de fumeurs et l'Italie 24%.

Pour lutter contre cette prévalence, Santé publique France lance chaque année depuis 2016, l'opération « Moi(s) sans tabac », qui consiste à inciter tous les fumeurs à tenter d'arrêter de fumer sur le mois de novembre. Cette coordination des fumeurs a pour but de provoquer un effet d'émulation, et de permettre la mise en œuvre d'actions d'accompagnement de proximité.

Concrètement, le mois d'octobre permet de préparer les actions, et sensibiliser les fumeurs via des actions de communication, tandis que le mois de novembre est centré sur la mise en place d'aides substantielles pour l'arrêt.

Ce dispositif, piloté par Santé publique France, s'organise en partenariat avec le Ministère de la Santé et l'Assurance Maladie. Santé publique France assure la création d'outils et la mise en œuvre d'actions de communication.

Les actions éligibles à un financement devront plus particulièrement permettre de contribuer à la réduction des Inégalités Sociales de Santé et cibler des publics prioritaires dans le cadre de la lutte contre le tabagisme.

Les projets en promotion de la santé, susceptibles d'être financés devront notamment :

- être conformes aux cahiers des charges diffusés ;
- répondre de préférence à des besoins et des priorités identifiées en région en cohérence avec le Programme Régional de Santé piloté par les ARS ;
- être réalisées autant que possible avec des partenaires locaux ;
- être en cohérence et en complémentarité avec les autres actions mises en œuvre au sein d'un territoire.

PRESENTATION DES CAHIERS CHARGES

CPAM du Doubs : Appel à projets prévention 2025 FLCA

Mois sans tabac

Cette campagne "arrêt du tabac" sera mise en œuvre en France, pour la 10ème année consécutive, en novembre 2025.

L'opération mois sans tabac a pour objectif :

- d'augmenter le nombre d'arrêt du tabac
- de permettre la mise en œuvre d'actions de proximité, d'accompagnement et aides concrètes à l'arrêt du tabac à destination des publics prioritaires.

DEPOT DES PROJETS

Fiche candidature

Télécharger la fiche candidature pour la remplir. Puis la déposer dans la section thématique correspondant à votre projet.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Dépôt fiche de candidature : Mois sans tabac

Déposer votre fiche de candidature.

DEPOT DU RIB

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Dépôt relevé d'identité bancaire

Télécharger votre RIB.